



**PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA
JUSTICE PÉNALE AU CAMEROUN (PAAJP)**

**COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE VALIDATION DU RAPPORT DE
L'ÉTUDE SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE PÉNALE**

Hôtel Saint Relais André de Mbalmayo, les 1^{er} et 2 novembre 2018

INTRODUCTION

Du 1^{er} au 2 novembre 2018, Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun et ses partenaires (CNDHL, Aprodhafim) ont organisé à Mbalmayo, un *Atelier de validation du Rapport de l'étude situationnelle sur les engagements régionaux et internationaux du Cameroun en matière de justice pénale et d'effectivité des droits de l'homme*. Une vingtaine de personnes constitués d'experts d'horizon et de disciplines diverses y ont pris part. Il s'agit en matière d'horizon, des représentants d'institutions publiques (MINJUSTICE, MINAT, PNG, CNDHL), d'institutions de la société civile (barreau, Osc du domaine, et universitaires). Pour les disciplines : les avocats, statisticiens, enseignants, juristes, les experts en développement local.

1. Objectif de la rencontre

La rencontre avait pour principal objectif de valider le rapport de l'étude situationnelle sur l'accès à la justice pénale au Cameroun. Ceci dans l'optique non seulement de renforcer la crédibilité du rapport produit mais aussi, de consolider les bases de dialogues entre les acteurs impliqués.

2. Focus sur les articulations

- **La séance protocolaire**

Les travaux de l'atelier ont démarré à 8H30 par les propos introductifs du modérateur en la personne du Dr. Hilaire KAMGA. Après avoir exposé les préalables de l'atelier, il a déroulé le programme de la journée. Puis s'en est suivi, les allocutions d'ouverture de l'ensemble des panélistes à l'attention des participants qui furent données successivement par Mme. Cyrille Rolande BECHON, Directrice Exécutive de NDH, Mr Frédéric représentant de la Délégation de l'Union Européenne et Mr. MBIA représentant de la CNDHL.

Par la suite, la parole a été donnée aux participants pour les présentations individuelles, puis à Mme la Directrice de NDH pour le lancement des travaux de l'Atelier proprement dit.

- **La phase technique**

La séance protocolaire a donnée suite à la présentation succincte du programme PAAJP effectuée par Mme DEFO MODJO Barbara, Chef du Département Technique et financier de NDH. La quintessence de cette présentation avait non seulement pour but d'édifier les participants sur le contenu du programme PAAJP, mais aussi de dresser les différentes activités en perspectives dans le cadre du dit Projet.

Après cette présentation, a suivi celle du Cabinet de consultation Futur Afrique représentés par Mr. Henri Oscar MENGUEDE et Mr. POJUME Hugues, qui ont effectués tour à tour une présentation avec maestria du rapport d'étude.

- **Les travaux de groupe**

Pour traiter du contenu du rapport de l'étude, 03 groupes de travail été mis sur pied et répartis de la manière suivante :

Groupe	Thème	Responsable
1	Deuxième partie : analyse des données quantitatives et qualitatives sur la justice pénale au Cameroun	Président : M. Joseph Pouagam Rapporteur : Jean Claude Fogno
2	Troisième partie : Etude juridique	Président ; Me Eteme Rapporteur : Sylvestre Noa
3	Quatrième partie : Constats/conclusions, résultats et recommandations	Président : Mme AISSATOU Rapporteur : Syviane KAPCHE

Après les travaux de groupe, les différents rapporteurs de groupe se sont succédés pour une restitution en plénière. Cette plénière de restitution a permis, d'apprécier la densité du travail fourni par les différents groupes et de recevoir les appréciations mélioratives qui, dans certains cas, ont fait l'objet des débats très soutenus.

Les recommandations sur la structure générale du document

- Relecture et correction du rapport
- Renforcer la précision dans la formulation des idées
- Structurer l'organisation et l'agencement des intitulés
- Améliorer la qualité synthétique du document

Les recommandations sur le fond du rapport

- S'assurer de l'exactitude des données chiffrées (pourcentages, tableau...), contenues dans le rapport ;
- S'assurer du retrait des instruments juridiques internationaux et des textes juridiques nationaux n'ayant aucun rapport avec la justice pénale ;
- Ressortir de manière précise notamment dans les instruments juridiques internationaux et dans les textes nationaux cités, les points relatifs aux droits du justiciable et à l'accès à la justice pénale;
- S'assurer de ce que les articles cités dans le rapport, le soient dans leur intégralité sans dissocier le fond de la forme ;
- Se référer aux données actualisées du Ministère pour le renforcement de la deuxième partie du rapport,

Par la suite, il a été suggéré la création qu'un comité scientifique *ad hoc* constitué de 06 personnes notamment :

- Dr. Hilaire KAMGA
- Mr. Frédéric FOKA
- Me. ETEME ETEME
- Me. Mélanie TAKOU
- Mme. Cyrille Rolande BECHON
- Mr. Joseph POUAGAM

Ce comité scientifique aura pour mission de veiller à la prise en compte des recommandations issue de l'atelier et également à la finalisation du rapport.

Par la suite, la parole a été donnée successivement à la CNDHL, à l'UE et à Aprodhafim qui ont tour à tour marqué leur satisfaction pour le bon déroulement de l'atelier et le caractère constructif et instructif des échanges. La parole a ensuite été donnée à Mme la Directrice Exécutive de NDH. Dans son propos, elle a tenu à remercier les participants pour leur franche collaboration au processus d'amélioration de l'accès à la justice pénale au Cameroun. Par ailleurs, elle a renouvelé sa gratitude aux participants engagés dans le comité scientifique ad hoc pour leur disponibilité post-atelier. La lecture de la déclaration finale est venu marquer la fin de l'atelier.